

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 Septembre 2021

CCPC/2021256-027

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Budget Gestion et Valorisation des déchets – DM n° 1 - RAR sur CA 2020 et BP 2021

Le lundi 13 Septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle les Etats des Restes à réaliser qui faisaient apparaître 1 127 082.23 € en Dépenses et 10 000 € en Recettes, comme inscrits dans le CA 2020 alors qu'en réalité ils s'élèvent comme indiqué dans le BP 2021 à 1 117 082.23 € en dépenses. Ils auraient dû s'élever pour les Recettes à 32 300 €

Le Président explique qu'une erreur de plume a été constatée sur les RAR Dépenses d'investissement portés au CA 2020

Le Président propose de rectifier cette erreur par le renvoi d'un nouvel état à la trésorerie

Le Président explique également que le BP 2021 qui a été voté le 15/04/2021 fait apparaître ces RAR en dépenses de 1 117 082.23 € et en Recettes de 10 000 €.

Ces restes sont purement arithmétiques. Ils permettent d'honorer les factures d'investissement sur les opérations et qui sont à payer du 1^{er} Janvier jusqu'à la date de vote du budget (en Avril).

Le Président rappelle que ces restes, bien que purement arithmétiques, créent un déficit en investissement (besoin de financement) de 22 292.17 € calculé comme suit

Résultat d'investissement 2020	1 084 790.16 €
RAR Dépenses investissement	- 1 117 082.23 €
RAR Recettes d'investissement	10 000.00 €
Déficit	- 22 292.17 €

Le Président explique que seul 10 000 € ont été portés en RAR Recettes d'investissement. Il y a donc lieu d'augmenter ces mêmes RAR Recettes d'Investissement de 22 300 € (reversements FCTVA)

Afin de pouvoir équilibrer ces écritures de RAR il y a lieu d'augmenter les crédits de dépenses d'investissement de 22 300 €

Le Président propose donc d'augmenter les crédits de dépenses d'investissement de 22 300 € au chapitre 23 compte 2314 et d'augmenter les crédits de Recettes d'Investissement de 22 300 € au Chapitre 10 compte 10222

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **De renvoyer un nouvel état des RAR Dépenses à la Trésorerie**
- **D'augmenter les crédits de dépenses d'investissement de 22 300 € au chapitre 23 compte 2314 et d'augmenter les crédits de Recettes d'Investissement de 22 300 € au Chapitre 10 compte 10222**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le Lundi 13 Septembre 2021

